



Délai pour produire des factures d'honoraire d'avocat

Par **glou**, le **19/12/2011** à **17:33**

Bonjour,rnj'aimerais savoir quel est le délai normal pour que l'avocat produise une facture?rnCet avocat a été dessaisi de l'affaire il y a six semaines... une facture lui a été demandée; il a été relancé trois fois... sa secrétaire prtend qu'il n'a pas pu le rejoindre... donc n'a jamais rien à dire sur le sujet, et n'a aucune facture en réserve pour moi à disposition, ou dans mon dossier !rnCOMBIEN DE TEMPS un avocat peut-il faire trainer les choses?
rnMERCI

Par **chaber**, le **20/12/2011** à **07:16**

bonjourrrnD'après la loi de 2008, les honoraires d'avocats, d'huissiers, sont prescrits après 5 ans.rnIl est toujours dans les temps pour vous réclamer ses honoraires.

Par **alterego**, le **20/12/2011** à **10:13**

Bonjour,rnrn"**j'aimerais savoir quel est le délai normal pour que l'avocat produise une facture?**"rn**Ad vitam eternam** selon qui le lui demande et la façon dont il le lui demande, en supposant que votre question porte sur des sommes déjà payées.rnIl serait étonnant que vous n'ayez pas versé de provision(s).rnRappelez-lui les provisions versées et demandez-lui sa note d'honoraires. Si vous êtes vous-même un professionnel, pétentez la récupération de la TVA.rnLaissez-lui entendre que si il persistait dans son "refus" de vous l'adresser, il vous

mettrait dans l'obligation d'en informer l'Ordre et les services fiscaux.rnrnCeci n'est en aucune façon en contradiction avec la réponse de Chaber, particulièrement si vous restez devoir des honoraires et frais divers.rnrnCordialement